



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E167348

VALABLE JUSQU'AU 15/06/2026

ÉDITÉ LE 27/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/01/2017
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 19/04/2024
1 000

Raison sociale : ROHR CHRISTOPHE

5 BIS RUE JOSEPH CUGNOT
57200 SARREGUEMINES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SARREGUEMINES 2017B00030

Siret : 825 111 057 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4600034-1

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1276053

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1276053

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Téléphone : 03 56 57 57 56
Portable : 06 73 28 24 76

Fax :

Site Internet : www.rohr-chauffage-sanitaire.com

E-mail : contact@rohr-chauffage-sanitaire.com

Responsabilité légale :
ROHR CHRISTOPHE GÉRANT

Effectif moyen : 8 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/04/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/04/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	20/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	18/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	18/05/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	20/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE METZ
1 RUE PIERRE SIMON DE LAPLACE
57070 METZ

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.